



SCOLARITÉ

Modalités de réouverture des écoles publiques à Oullins

Mis en ligne le 06 mai 2020

La stratégie nationale de déconfinement présentée par le Gouvernement prévoit une réouverture progressive des écoles à partir du lundi 11 mai.

A Oullins, plusieurs étapes de reprises d'activité permettront le retour des enfants, dans le respect des mesures sanitaires, dans le cadre d'une étroite collaboration entre la Ville d'Oullins et l'Inspection de l'Education Nationale. C'est pourquoi la Ville et les écoles s'inscrivent dans le respect vigilant du protocole sanitaire qui prévoit :

- > L'accueil des enfants en groupes restreints,
- > La limitation du « brassage » des enfants et le « cloisonnement » des groupes,
- > Le respect des gestes barrières,
- > Le renforcement de l'entretien des locaux et du matériel,
- > Le port du masque pour tous les adultes.

Les points détaillés ci-dessous constituent les bases de réouverture des écoles à compter du 11 mai. Ces éléments sont susceptibles d'être mis à jour en fonction de l'actualité et de l'évolution des consignes gouvernementales.

Calendrier de reprise par niveau

Lundi 11 et mardi 12 mai : journées de prérentrée des équipes enseignantes.

Les enfants ne seront pas accueillis sauf pour les professionnels indispensables à la gestion de crise.

A compter du jeudi 14 mai : accueil des enfants de grande section, de CP et de CM2

A compter de début juin : accueil des enfants de CE1, CE2 et CM1

Aucune date de reprise n'est à ce jour arrêtée pour les enfants de toute petite section, de petite section et de moyenne section, en raison de la complexité à assurer les mesures de distanciation et le respect des gestes barrière auprès des plus petits.

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise (personnels soignants, force de l'ordre et de secours) continuent de pouvoir être accueillis par les écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et par la Ville les mercredis.

Un accueil des enfants par groupes

Pour permettre l'observation des mesures de distanciation et de respect des gestes barrières les enfants seront accueillis par groupe.

Les enfants de grande section sont accueillis par groupe de 10 enfants maximum,

Les enfants de CP, et CM2 sont accueillis par groupe de 15 enfants maximum,

Les groupes alternent leur présence sur l'école sur le principe d'un accueil **deux jours par semaine**. La composition des groupes et le rythmes d'alternance des groupes sont fixées et communiquées par les écoles.

Chaque famille indique à l'école sa volonté de scolariser ou non son enfant. Le choix exprimé par la famille ne pourra être modifié une fois exprimé et l'engagement au respect de l'obligation d'assiduité de l'enfant.

Organisation de l'école

Un accueil échelonné peut être organisé au sein de chaque école pour favoriser l'observation des mesures de distanciation. Ces horaires sont portés à la connaissance des familles par l'école.

Les familles et les enfants sont invitées à faire preuve de civisme, à respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école, la distance d'un mètre avec les autres personnes, suivre les circuits organisés par les écoles, et éviter les attroupements aux abords des établissements.

Il n'y aura pas de garderie périscolaire le matin jusqu'à nouvel ordre pour privilégier l'arrivée échelonnée des élèves.

Restauration

Les enfants demi-pensionnaires seront accueillis sur la pause méridienne et encadrés par le personnel municipal par groupe.

Du 14 au 29 mai, le repas sera fourni par la famille sous forme de repas froid ne nécessitant pas d'être réchauffé et ne nécessitant pas de couverts. Les repas seront amenés dans sac isotherme au nom et prénom de l'enfant. Cet accueil ne donnera pas lieu à facturation.

A partir du 2 juin, un service de restauration (repas froid) sera à nouveau mis en place par la collectivité. Pour la semaine du 2 au 5 juin, exceptionnellement, les familles pourront effectuer leurs réservations jusqu'au dimanche 31 mai au soir via le portail familles.

Garderie périscolaire du soir

Elle sera limitée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de crise (personnel soignant, aide sociale à l'enfance, forces de sécurité) et aux familles dont les deux parents travaillent. Une inscription sera demandée avant le mardi 12 mai pour les journées du 14, 15, 18 et 19 mai. Les familles devront fournir une attestation sur l'honneur mentionnant les coordonnées de l'employeur.

[À télécharger ici.](#)

Les horaires de remises des enfants seront fixés de 17h00 à 17h10 et 17h50 à 18h00 pour toutes les écoles.

Busing

Le transport « busing » sera remis en place à compter du 14 mai. Les parents des enfants concernés sont invités à confirmer l'inscription de leur enfant avant le mardi 12 mai auprès du Point accueil familles.

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs du mercredi ouvrira à compter du mercredi 20 mai pour un accueil de 8h30 à 18h. Il ne concernera que les enfants scolarisés de la grande section au CM2. Les familles inscrites seront invitées à régler le montant de l'inscription sur le Portail familles.

Conditions sanitaires

Toutes les écoles sont dotées et réapprovisionnées régulièrement en savon, serviettes jetables, masques pour les adultes, et produits d'entretien répondant aux normes préconisées par le Ministère de l'Education Nationale. Les accès, salles de classes, de restauration, cours de récréation... sont réaménagés sous le contrôle des directrices et directeurs d'école.

Des consignes exigeantes sont transmises aux enseignants, aux personnels d'entretien et aux personnels encadrants de chaque école pour veiller au respect des gestes barrières, des protocoles sanitaires, et assurer la gestion des flux aux abords et dans l'école.

Lors de son retour à l'école, chaque enfant bénéficiera d'un temps de sensibilisation aux gestes barrières. Des lavages de mains réguliers sont prévus tout au long de la journée. L'ensemble des personnels présents au sein chaque établissement est appelé à porter une grande attention aux enfants à besoins éducatifs particuliers.



Pour toute information, le Point accueil familles sera de nouveau ouvert au public à compter du lundi 11 mai. Les familles sont invitées à privilégier les démarches dématérialisées (portail familles, mail, ou téléphone), et à défaut à respecter les consignes de distanciation et à se présenter munies d'un masque.

>

[Consultez le courrier du 19 mai 2020](#)

envoyé à tous les parents d'élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.



[Consultez le courrier du 6 mai 2020](#)

envoyé à tous les parents d'élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

CONTACTEZ-NOUS